

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 4 Juillet

NOUVELLES POLITIQUES

SÉNAT

Séance du 1^{er} juillet 1889

Les honneurs du Panthéon

Le Sénat adopte le projet de translation des cendres de Carnot, Hoche et Marceau au Panthéon.

L'urgence est déclarée, malgré un discours éloquent de M. de l'Angle-Beaumanoir.

M. Huon de Penanster demande que le Panthéon soit rendu au culte et qu'un monument spécial soit élevé pour le culte des grands citoyens.

L'amendement est repoussé et le projet adopté. On renvoie à une séance ultérieure la loi sur les accidents des ouvriers.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} juillet 1889

Budget des finances

M. Georges Roche développe un amendement tendant à l'augmentation des pensions militaires.

M. Sarrette reconnaît la situation difficile faite aux anciens militaires retraités sous l'empire de l'ancienne loi; mais ce serait un abus de procéder à l'unification des retraites par voie budgétaire. Il voudrait mieux voter une subvention.

M. Rouvier dit que la proposition de M. Roche et autres propositions semblables entraîneraient une dépense de 30 millions. L'état du budget ne permet pas d'imposer cette charge au pays. L'ensemble des sacrifices à demander au pays pour l'unification de toutes les retraites serait de 342 millions.

L'amendement proposant une augmentation de 2,116,290 fr. sur le chapitre 25 est adopté par 275 voix contre 244.

M. Casimir Périer propose sur le même chapitre une nouvelle augmentation de 2,112,000 fr. en faveur des officiers retraités et des veuves des retraités avant la loi de 1878.

L'amendement est repoussé par 261 voix contre 241.

M. Remoiville propose un nouvel amendement. Il est relatif aux pensions des sous-officiers et soldats entrés dans les services civils.

Il demande qu'elles soient liquidées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la mise à la retraite.

Malgré les observations de M. Burdeau, l'amendement est adopté par 293 voix contre 188.

Le chapitre 25 est adopté.

M. Laffont signale de nouvelles calomnies dirigées contre M. Tirard par le journal la Presse. Il lit un article non signé dans lequel est invo-

qué le témoignage de M. Achard, député de la Seine.

M. Tirard dit qu'il n'a jamais eu de procès ni reçu de papier timbré.

Il raconte qu'en 1881 M. Sourbé se plaignit qu'une invention de lui avait été utilisée dans le service des poids et mesures.

M. Sourbé obtint une indemnité de 80,000 fr. pardevant tribunal.

Il ajoute qu'il fut alors prié d'intervenir pour obtenir une transaction et empêcher la divulgation de certains traités. Il refusa.

Depuis, il n'a plus entendu parler de cette affaire.

On a dit quels faits avaient été relevés par la commission d'enquête. Jamais il n'y a été appelé.

M. de la Ferrière dit qu'à la commission d'enquête aucune imputation ne fut dirigée contre M. Tirard.

M. Tirard dit que la Chambre doit être suffisamment éclairée.

M. Achard proteste contre la mise en avant de son témoignage.

Le langage qu'il a tenu a été absolument dénaturé; il professe de l'estime pour M. Tirard.

M. Andrieux demande à transformer la question en interpellation.

L'imputation dirigée contre M. Tirard est sans fondement, mais la question Sourbé doit être tirée au clair. M. Rouvier ne s'y opposera pas.

M. Rouvier dit que son nom fut mêlé à cette affaire; il demande la lumière et ne la craint pas.

La partie du rapport le concernant fut publiée par les journaux de Normandie. Il se plaint que ce rapport n'ait pas encore été déposé à la Chambre.

Il parle au milieu du tumulte, du bruit des pupitres et des cris.

M. de la Ferrière, rapporteur, dit qu'il n'est pas responsable de ce que publient les journaux.

Il ajoute que, pour aborder le débat, il faut en connaître l'élément.

M. Rouvier dit que M. de la Ferrière, dans son rapport, parle d'un contrat indélicat passé par le beau-frère d'un ministre. Il est vrai que son beau-frère a fait un contrat indélicat avec M. Sourbé, mais la commission d'enquête a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à cette affaire; néanmoins, la moitié du rapport de M. de la Ferrière roule sur ce contrat. (Applaudissements à gauche).

M. de la Ferrière dit que le rapport a été approuvé par la commission d'enquête. S'il racontait ce qui s'est passé, on verrait que la droite est comparable à la gauche par l'obstruction.

M. Desmons, président de la commission d'enquête, vient déclarer que le nom de M. Rouvier a été écarté et sa responsabilité dégagée à l'unanimité dans l'affaire Sourbé, et celle de M. Tirard aussi.

M. Andrieux demande la fixation de l'interpellation à mercredi. Il ajoute que le fait reproché est non seulement indélicat mais criminel.

M. Rouvier dit qu'il a sa conscience aussi tranquille que celle de l'orateur.

M. Andrieux le prie de ne pas l'insulter. (Exclamations).

Il insiste pour la fixation de l'interpellation à mercredi.

Par 349 voix contre 189, la discussion immédiate est adoptée.

Un ordre du jour de M. Laffont flétrissant le système de calomnies est adopté par 349 voix contre 16.

La discussion de l'interpellation de M. Andrieux sur l'affaire Rouvier est fixée après la distribution du rapport de M. de Laferrière.

La séance est levée à 8 heures.

Séance du 2 juillet

On vote un projet portant création d'un cinquième régiment de génie. Ce régiment sera dit: des sapeurs de chemins de fer.

Le projet concernant les travaux d'amélioration dans les grands ports militaires est adopté avec les modifications apportées par le Sénat, soit avec une réduction de 16 millions.

Le budget de 1890

On reprend la suite du budget du ministère des finances.

Sur le chapitre 26, M. Georges Roche réclame une augmentation de 715,000 fr. pour les pensions des sous-officiers et soldats de l'armée de mer.

La Chambre adopte, malgré de nouvelles objections du rapporteur, M. Burdeau, l'amendement de M. Roche, par 275 voix contre 250.

M. Paul-Casimir Périer réclame une augmentation analogue pour les officiers de l'armée de mer. Son amendement, combattu par M. Rouvier, est repoussé par 286 voix contre 219.

On adopte par 303 voix contre 174 une augmentation de 45,000 fr. sollicitée par M. Remoiville pour les pensions des sous-officiers et marins entrés dans les services civils; puis, les chapitres 26 à 30 sont votés.

Sur le chapitre 31, M. Dionys Ordinaire propose une légère augmentation pour commencer le relèvement à effectuer en trois ans des pensions de retraite des vieux douaniers.

M. Rouvier, ministre des finances, combat l'amendement.

264 voix contre 249 prennent en considération l'amendement de M. Ordinaire.

Les chapitres 31 à 36 sont votés.

Le chapitre 37 est relatif aux indemnités viagères aux victimes du 2 Décembre.

M. le marquis de la Ferronnays en demande la suppression.

M. Madier de Montjau. — « On veut porter atteinte au droit moral des victimes de Décembre. L'heure est pourtant mauvaise pour décourager les hommes qui résistent à la tyrannie, quand il y a des hommes qui rêvent de faire un nouveau 2 Décembre. » (Vifs applaudissements).

L'amendement de M. La Ferronnays est repoussé par 382 voix contre 159.

Les chapitres 37 à 52 sont alors votés.

Sur les chapitres 53, 54 et 55, M. Doumer propose une réduction de 172,000 fr., réduction qui porterait sur les frais de trésorerie.

Puis, haut :

— Je disais que mademoiselle de la Trémblaye est d'une bonne famille de l'Anjou qui a fait ses preuves dans le service de l'Etat, et que par son nom, son caractère et ses vertus, elle mérite à tous égards les faveurs dont le roi daignera la combler...

— Pour le moment, du moins, elle ne demande rien : rien que d'être défendue...

— Défendue ?... Cette chère enfant aurait des ennemis ?...

— On a tenté de l'enlever...

— Est-il possible !...

— Un misérable qui est demeuré inconnu, mais que je ferai rechercher et que ma justice saura atteindre...

M. d'Alaméda ne broncha point :

— Tenez pour certain, Sire, prononça-t-il avec chaleur, que personne ne forme des vœux plus ardents que les miens pour la punition du coupable.

Louis essaya de réagir contre les idées qui l'envahissaient de plus en plus, et espérant y arriver en déplaçant la conversation :

— Monsieur l'ambassadeur, questionna-t-il gravement, nous apportez-vous des nouvelles de notre frère Charles II, et du traité que nous sommes à la veille de signer ?

— Sire, répondit le diplomate sur le même mode, il n'est point de sacrifices auxquels mon maître ne soit décidé pour conserver l'amitié de la France et les bonnes grâces de son auguste souverain.

Ensuite, changeant de ton avec désinvolture :

— Mais, souffrez, ô mon prince, que je n'aborde

La Chambre adopte, par 331 voix contre 188, la réduction par lui proposée; puis, par 320 voix contre 170, un autre amendement du même M. Doumer, portant des réductions sur les frais du personnel des trésoreries générales.

Sur le chapitre 56, M. Fernand Faure propose une réduction pour continuer, en la développant, l'expérience de la suppression graduelle des recettes particulières, à l'effet d'arriver dans un délai donné à la suppression générale des dites recettes particulières.

Les chapitres 56 à 82 sont adoptés.

Sur le chapitre 83, M. Félix Faure demande une augmentation de 450,000 fr. pour le personnel de l'administration des douanes. Mais cet amendement est repoussé par 357 voix contre 146.

Tous les derniers chapitres du budget du ministère des finances passent ensuite sans difficultés.

Il ne reste plus maintenant qu'à voter le budget de l'intérieur.

INFORMATIONS

Le roi de Grèce à Paris

En réponse à l'invitation qui lui avait été adressée par le président de la République, le roi de Grèce a remercié chaleureusement M. Carnot, lui promettant de venir à Paris lorsque sa cure sera terminée à Aix-les-Bains.

M. Delyannis, ancien président du conseil et ministre de Grèce, qui vient d'arriver à Paris, a, dans une entrevue avec un rédacteur de la France, déclaré qu'il lui semblait impossible que la Grèce se lançât dans une alliance avec l'Allemagne, qui tournerait contre la France.

« Le peuple de Grèce, a-t-il ajouté, a trop de reconnaissance envers la France ».

Le jugement d'Angoulême

La Presse annonce que M. Laguerre et M. Déroulède appellent du jugement d'Angoulême.

Cassagnac et Ferry

M. de Cassagnac, dans l'Autorité, menace de souffleter M. Ferry, si l'Estafette continue à l'injurier.

L'Estafette, répondant aux menaces de M. de Cassagnac, déclare qu'il trouvera des hommes résolus à ne pas se laisser intimider.

Le Gil Blas dit que M. Peyrouton, rédacteur de l'Estafette, a envoyé ses témoins à M. de Cassagnac.

Le Comte de Paris

D'après le XIX^e Siècle le Comte de Paris aurait renoncé au voyage en Suisse, parce que le gouvernement fédéral lui interdisait de recevoir les délégations politiques.

ces sévères sujets que devant la table du conseil, dans le cabinet où s'agitent les destinées de l'Europe... Rien nous rappelle-t-il ici le masque austère de la politique ?... Comme cette soirée est charmante et comme tout, dans ce qui nous entoure, s'accorde avec cette soirée !... Comme ce ciel est clair et joyeux ! Comme ces gazons de velours sont doux aux petits souliers de satin ! Comme ces bancs de mousse ou de marbre attendent les tendres tête-à-tête et les galantes escarmouches de l'esprit et du cœur ! Et comme toutes ces verdure forment un fond complaisant à cette élégante société de beaux diseurs de riens et de jolies dryades !... En vérité, de quoi s'entretenir dans ce milieu plein d'enchantements, sinon de cette chose si éternellement jeune qu'elle me rajeunit moi-même, rien que d'entendre, sous la neige de mes cheveux, de cette puissance qui, comme la vôtre, triomphe de toutes les puissances; de cette royauté avec laquelle vous partagez l'empire du monde : de sa Majesté l'amour, enfin !...

— Oh ! oh ! fit le monarque en souriant malgré lui, oh ! oh ! monsieur l'ambassadeur, voilà que vous devenez poète !...

— Apollon m'en préserve, Sire ! Je laisse les caresses de la Muse à ceux qui n'ont que l'immortalité pour vivre. Mais je me souviens que j'ai eu vingt ans, — et j'enrage même fort de ne plus les avoir...

— J'en ai quarante, moi soupira Louis XIV.

— Le plus beau moment de la vie !... On n'est déjà plus un enfant, on n'est pas encore un barbon... Ah ! si je n'avais que quarante ans, au lieu d'en avoir près du double !...

62 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XVII

Ces choses-là ne se pardonnent point. Aussi, Louis n'avait-il point pardonné au chevalier d'Herblay, à l'évêque de Vannes, au compagnon de Porthos, à l'ami de Fouquet, — de Fouquet qui lui avait ouvert les portes de la Bastille et qu'il avait récompensé de cette magnanimité en lui ouvrant celles de Pignerol ! Et il n'avait fallu rien moins que les nécessités de la raison d'Etat pour le contraindre à faire bon accueil au duc d'Alaméda, au confident de son beau-frère Charles II et à l'ambassadeur en France de Sa Majesté Catholique.

Ajoutons qu'il était sans exemple que quelqu'un eût la témérité d'adresser une question au roi.

Aussi, à la vu de l'ancien conspirateur et en face de cette violation de l'étiquette, Louis arma-t-il son abord d'une raideur, d'une hauteur glaciales.

— Monsieur, dit-il je crois que vous m'inter-

rogez...

Le vieux seigneur salua derechef.

— A Dieu ne plaise que j'oublie à ce point le respect !... J'ai seulement cru pouvoir me faire l'écho de la pensée que je lisais sur le front de Votre Majesté... Que celle-ci veuille bien me pardonner si j'ai eu tort ou si je me suis trompé...

— De quelle personne parliez-vous ? demanda le roi, un peu troublé par cette perspicacité.

— De celle qui avait, tout à l'heure, l'honneur de converser avec Votre Majesté.

— Ah ! oui; madame de Montespan m'annonçait son départ...

— Madame de Montespan quitte Saint-Germain. Je lui souhaite un heureux voyage... Mais ce n'est pas d'elle qu'il s'agit...

— Et de qui donc, monsieur le duc ?

— Madame la marquise est belle certainement. Aussi belle que peut l'être une créature humaine. Mais l'autre a la beauté d'un ange descendu du ciel sur la terre...

— L'autre ?

— Mademoiselle de la Trémblaye...

— Vous connaissez cette jeune fille ?...

— J'ai ce bonheur, et je prendrai la liberté d'ajouter que jamais âme plus haute et plus vaillante n'a habité corps plus parfait.

Il y eut un silence. Une curiosité vainement combattue remplaçait déjà sur le visage du souverain la froideur hostile d'aparavant.

— Ainsi, reprit-il après un instant, vous me dites que la protégée de la marquise...

— Ah ! songez le duc, c'est la protégée de la marquise... A quel titre ?... C'est ce que je saurai...

Essai de Mobilisation

Tous les ans, entre le 15 juin et le quatorze juillet, le ministre de la guerre a l'habitude de s'assurer du fonctionnement des différents rouages de la mobilisation. L'essai s'est fait, dans la journée du 29 juin. Des officiers partis du ministère de la guerre, ont porté la lettre de mobilisation à chaque commandant de corps d'armée. Aussitôt l'ordre de mobilisation reçu, les différents états-major ont répété les mesures à prendre pour l'appel des réserves, leur incorporation, la réquisition des chevaux, le cantonnement des troupes actives, l'ouverture des magasins d'habillement, d'équipement et d'armement, et pour l'occupation des gares en vue des transports militaires. Dans le courant de la semaine, M. de Freycinet aura sous les yeux le compte rendu de l'essai annuel de mobilisation pour 1889.

Les ponts démontables

On prépare, en ce moment, au ministère de la guerre, une expérience du plus haut intérêt. Il s'agit de mettre en pratique un nouveau système de ponts démontables en acier qui peuvent s'établir avec une très grande rapidité et permettre à un corps d'armée de franchir une rivière sur un point de son cours que l'ennemi ne peut prévoir à l'avance. Cet essai va avoir lieu, ces jours-ci, sur le Var, au quartier de Colmar, près de Nice. Le pont doit être établi en moins de cinquante heures. Le général Haillet, chef d'état-major général, doit lui-même se rendre sur place pour assister au lancement de ce pont.

Une nouvelle poudre

On s'entretient beaucoup, à Belgrade, des expériences qui viennent d'être faites à la citadelle avec une poudre inventée par un colonel du nom de Pantelitch. Le procédé de fabrication est gardé secret. On sait seulement que la poudre nouvelle est faite avec de la paille ordinaire.

Les qualités qui distinguent cet explosif seraient les suivantes :

- 1° Aucun danger de fabrication ni de conservation; aucune explosion à l'air libre, ne s'enflamme ni par le choc ni par le frottement; 2° puissance extraordinaire; 3° cette puissance peut être augmentée ou diminuée à volonté; 4° elle ne salit nullement l'arme; 5° le bruit de détonation est court et d'une intensité moyenne. La fumée se dissipe de suite.

Allemagne

Le ministre de la guerre vient de commander à la Société de dynamite Nobel, d'importantes livraisons de la nouvelle poudre sans fumée. Les fabriques de Hambourg, d'Opladen et de Dresde sont chargées d'exécuter rapidement ces commandes.

L'adoption d'un nouvel explosif, longtemps incertain, est une question maintenant tranchée.

L'Italie et l'Autriche

On annonce l'interpellation, à la Chambre italienne, sur une mesure prise par les autorités autrichiennes, qui n'ont pas permis le débarquement sur les côtes de Trieste d'une société d'Italiens en partie de plaisir. Des mesures analogues ont été prises sur la partie nord du lac de Garde, à Riva, qui est encore autrichien. Ce sont des épisodes d'une guerre sourde, qui prend depuis quelque temps un caractère plus aigu.

L'Incident de Fiume

La *Tribuna*, dit que les douaniers autrichiens qui ont tiré sur le bateau italien *l'Ida*, dans les eaux de Fiume, ont été suspendus par la direction des douanes de Trieste. Ils vont être traduits devant un conseil de discipline, l'enquête ayant prouvé qu'ils n'avaient constaté aucune irrégularité à bord de *l'Ida*, comme ils l'avaient déclaré tout d'abord. Le capitaine du cutter autrichien a été destitué pour n'avoir pas adressé un rapport à ses chefs sur cet incident.

Louis soupira de nouveau.

M. d'Alaméda reprit :

— Oserai-je faire observer à Votre Majesté que voilà la deuxième fois qu'elle témoigne d'un état d'esprit alarmant pour quiconque pense que la santé est la moitié de la santé ?

— Duc, c'est que je ne suis pas heureux...

— Sire, c'est votre faute, après tout...

— Comment ! c'est ma faute ?...

— Sans doute; c'est toujours la faute d'un roi quand il n'est pas heureux, puisque l'on dit : Heureux comme un roi.

— Hélas ! proverbe menteur comme tous les proverbes... Un de mes bourgeois de Paris a plus ses aises que moi. N'a-t-il pas le droit d'agir ainsi que bon lui semble ?...

— Eh bien, Sire, agissez comme vos bourgeois de Paris... Quand ils ont assez de la cuisine du ménage, ils vont manger au cabaret... Il est vrai que Votre Majesté m'objectera peut-être qu'elle est également lasse d'aller dîner en ville...

— Duc !...

— Si la trivialité de la comparaison offense mon auguste auditeur, je lui dirai tout net que j'ai peur qu'il ne s'ennuie furieusement... Or, prenez-y garde Sire : l'ennui est une maladie mortelle quand on ne la soigne pas à temps, et si l'ordonnance que donne le *Médecin malgré lui*, de Molière, si le *matrimoine* en pilules, pour me servir de l'expression de Sganarelle, n'a pas opéré d'une façon satisfaisante, il faut recourir à la recette de don Juan et quitter dona Elvire pour Mathurine, et Mathurine pour Charlotte...

Le roi prit un air compassé :

— Monsieur, voilà un conseil qui ne sent guère

Sur la frontière russo-prussienne

Les relations de frontière deviennent de plus en plus difficiles et les vexations se multiplient et se raffinent singulièrement. Il n'est plus guère possible aux Prussiens et aux Silésiens de franchir la frontière russe sans être maltraités et traqués comme des fauves par les douaniers russes. Ceux-ci ont même reçu l'ordre de faire payer 10 kopecks (25 centimes) aux femmes russes qui vont porter à dîner à leurs maris qui travaillent sur le territoire allemand.

Haute Cour de justice

C'est définitivement samedi prochain, 6 juillet, que la commission d'instruction de la haute cour de justice se réunira en chambre d'accusation, pour recevoir communication du réquisitoire du procureur général. Il lui appartiendra alors de se prononcer sur la mise en accusation, c'est-à-dire de décider s'il y a lieu ou non de renvoyer M. Boulanger devant la haute cour et de désigner les faits qu'elle retient et ceux qui, par leur caractère, ne seraient pas retenus, mais devraient être renvoyés à une autre juridiction.

Si M. Boulanger n'était pas en fuite, la commission devrait déposer au greffe, pendant trois jours, les dossiers d'instruction et les réquisitions du procureur général et en donner communication aux défenseurs des inculpés. Ce n'est qu'après ce délai que la chambre d'accusation pourrait statuer sur la mise en accusation. Mais M. Boulanger ayant jugé prudent de mettre la frontière entre la justice et lui, la commission appliquera la procédure de contumace. Elle rendra son arrêt et le communiquera au procureur général pour qu'il ait à rédiger l'acte d'accusation.

Au cas où elle se prononcerait pour la mise en jugement, les formalités de la procédure de contumace qui comportent deux notifications successives au domicile de l'inculpé, à un intervalle de dix jours, comportent en tout un délai de 38 jours que l'on est tenu de laisser s'écouler avant de procéder au jugement.

Nous avons déjà dit que l'instruction avait relevé deux ordres de charges contre M. Boulanger, celles concernant l'attentat dont la connaissance appartient à la haute cour, et celles relatives aux actes de concussion et de malversation qui, s'ils ne sont pas connexes à l'attentat, devront être soumis à la juridiction de droit commun qui est, en l'espèce, le conseil de guerre.

C'est la chambre d'accusation qui, dans sa pleine souveraineté, statuera sur cette question de juridiction. Si elle reconnaissait que les faits de concussion ne sont pas connexes à l'attentat, elle renverrait l'attentat à la haute cour et se déclarerait incompétente pour ces faits de concussion.

Il appartiendrait alors au ministre de la guerre de provoquer une réunion du conseil de guerre qui, indépendamment du procès de la haute cour de justice, jugerait le procès de concussion.

De toutes manières, on peut affirmer que la haute cour de justice, qu'elle ait à envisager tout ou partie des faits relevés à la charge de Boulanger, se réunira dans la seconde quinzaine d'août, probablement entre le 18 et le 25.

Explosion

Une explosion s'est produite mardi, vers une heure de l'après-midi, dans la fabrique de feux d'artifice Pinet, à Aubervilliers. On annonce que sept ouvriers ont été tués.

M. Lozé, préfet de police, s'est immédiatement rendu sur les lieux.

Cas d'empoisonnement

On mande de Dinan au *Petit Journal* : De nombreux cas d'empoisonnement, dont les causes sont encore inconnues, se produisent depuis samedi au quartier Duguesclin, occupé par le 24^e dragons. Cent cinquante cavaliers environ sont atteints. Plusieurs malades éprouvent des maux de tête, de reins, un engourdissement général, et tombent sans connaissance. Trente-

l'homme d'église que vous avez été jaloux :

— Ah ! Sire, c'est qu'avant la mitre épiscopale, j'avais porté la casaque de mousquetaire... Et, tenez, si Votre Majesté m'autorisait à radoter devant elle, comme c'est l'habitude à mon âge, — il y a parfois du bon sens dans le radotage des vieillards — je m'étonnerais à la bonne franquette qu'elle n'ait pas imité depuis longtemps ces bourgeois de Paris, dont elle me parlait tout à l'heure, et qui, lorsqu'ils ont à se plaindre d'une servante acariâtre et de méchante humeur, n'hésitent pas à en prendre une autre, d'un caractère plus doux et plus accommodant... Et, dût le roi me punir d'un excès de franchise par la perte de la bienveillance qu'elle n'a cessé de me témoigner jusqu'à présent, je constateraï que c'est madame la marquise qui est la cause des soucis qui chargent en ce moment votre front souverain... C'est elle qui par son impudence — le mot est dur, mais il est vrai — a affermi une liaison que son intérêt même et la reconnaissance l'invitaient à dissimuler dans les limites du possible, c'est elle, dis-je qui a contraint Sa Majesté la reine à élever la voix, — la reine, qui, jusqu'ici, avait souffert en silence d'un mal qui n'a point de remède : aimer l'homme adoré par tout un royaume et sentir que depuis des années elle n'en était plus aimée...

— Monsieur !...

— C'est l'éclat de ce scandale qui a attiré sur votre tête les foudres de M. Bossuet, les sermons du P. Bourdaloue et les remontrances respectueuses de M. de Montausier...

Le roi serra sa canne entre ses doigts crispés :

— Vous savez ?...

deux, les plus gravement éprouvés, ont été amenés, samedi, dimanche et lundi, à l'hôpital militaire. Les autres restent à l'infirmerie. Tous les malades sont de simples soldats.

Le général Lafouge a visité les malades. Une enquête a été ordonnée. On attribue les empoisonnements, soit à la mauvaise qualité de l'eau, soit à de vieilles pommes de terre.

Terrible catastrophe

Paris, 3 juillet, 8 h. 45, soir.

Une explosion de grisou a eu lieu à midi, à St-Etienne, dans le puits de Verpilloux, où étaient descendus dans la matinée 300 ouvriers. De nombreux morts ont été retirés. Le chiffre des victimes est encore inconnu.

Courrier de l'Exposition

Le nombre des visiteurs payants a été de 107,437 pour la journée de lundi 1^{er} juillet.

Les étudiants russes

Mardi, sont arrivés à la gare du Nord 182 étudiants russes de l'Université de Finlande qui viennent à Paris pour l'Exposition. Ils sont organisés en société chorale et doivent donner deux concerts au Trocadéro.

M. Carnot à l'exposition roumaine

M. Carnot, accompagné de M. Spuller, ministre des affaires étrangères, du général Brugère, du comte d'Ormesson, introducteur des ambassadeurs, et de MM. Berger et Alphand, a visité lundi la section industrielle de l'exposition roumaine.

Le président de la République a été reçu par le prince Bibesco, commissaire général, qui lui a souhaité la bienvenue et lui a exprimé les sentiments de sympathie de la Roumanie pour « sa grande sœur la France ».

M. Carnot a remercié en quelques mots, puis le cortège a parcouru les diverses galeries de la section roumaine; un lunch avait été préparé sous la coupole centrale, où le président de la République s'est arrêté en dernier lieu.

En se retirant, M. Carnot a chaleureusement félicité les commissaires roumains de l'élégance et du bon goût dont leurs compatriotes ont fait preuve au Champ-de-Mars.

Pick-Pocket

Des gardiens de la paix ont arrêté, lundi, devant les machines Marinoni, un pick-pocket nommé Paul Richard, âgé de trente-deux ans, qui depuis plus d'une heure explorait les poches des visiteurs. On n'a, du reste, trouvé sur lui qu'une somme insignifiante et une boîte de savons, probablement volée.

Panorama de la Compagnie Transatlantique

Un panorama qui a du succès et qui le mérite, du reste, c'est le panorama de la Compagnie transatlantique. Du 16 mai au 29 juin ses recettes se sont élevées à 215,000 francs, soit une moyenne de 4,500 fr. par jour.

Fêtes moyen-âge

On a inauguré, dimanche, à la Tour de Nesle, les fêtes moyen-âge. Cette nouvelle attraction est aussi réussie qu'originale. Le cortège de Marguerite de Bourgogne, composé de héros d'armes, d'archers, de gentilhommes, de bourgeois et de manants; le concours de grimaces et le ballet de ribauds et de ribaudes qui termine la fête sont des restitutions aussi exactes qu'amusantes.

Ces fêtes seront données à l'avenir tous les jours, de cinq heures et demie à sept heures du soir, et, de dix heures et demie à minuit, sans préjudice des intéressants procès de la cour de justice et des représentations sur le théâtre du jardin.

— Un ambassadeur doit connaître par état tout ce qui se passe à la cour auprès de laquelle son maître l'a accrédité... Je sais aussi que Votre Majesté s'est décidée à se séparer de la marquise, et qu'elle s'en sépare sans regret... Car le ciel vous a doué, Sire, d'un coup d'œil trop juste et trop prompt, pour ne pas vous être aperçu, dès l'abord, que cette femme vous aimait moins pour vous que pour elle...

— Ah ! murmura Louis avec mélancolie, ce n'est pas ainsi que j'étais aimé de cette pauvre et chère Fontange !

M. d'Alaméda appuya :

— Oui, cette pauvre Fontange, que l'on a tuée par le poison, parce qu'il n'y avait pour vous, dans cette âme naïve, qu'un culte sans calcul et sans bornes...

Le roi regarda son interlocuteur avec effroi :

— Monsieur, une telle supposition...

— Hé ! Sire, l'axiome judiciaire : *Is fecit cui prodest*, est pleinement applicable ici... Mais je n'aurai point l'irrévérence d'insister, puisque, dans sa haute raison, le souverain a voulu que la nuit se fit sur ce crime abominable... Je me contenterai de pleurer sur l'inoffensive créature qui en a été la victime...

— Hélas ! fit le monarque en secouant le front, jamais je ne retrouverai un cœur pareil à celui-là !...

— Oh ! Sire, protesta vivement le vieillard, ne calomniez pas les femmes ! Toutes ne ressemblent pas, Dieu merci ! à l'ambitieuse héritière des Mortemart. Toutes ne régnaient pas par une sorte d'audace native, par l'ascendant d'un esprit sans pitié et par l'espèce de terreur qu'inspirent leurs empor-

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

A la Préfecture

A partir d'aujourd'hui les audiences de M. Préfet du Lot sont fixées ainsi qu'il suit : MM. les chefs de service : tous les jours heures à 11 heures et de 3 à 5 heures.

MM. les maires et les personnes étrangères à l'administration les mercredis et samedis mêmes heures.

Conseil d'Arrondissement

M. Joachim Valette, maire de Labastide-Marnhac, conseiller d'arrondissement du canton Sud de Cahors, a adressé à l'*Alliance républicaine* une lettre pour faire connaître que « pour des raisons qui n'ont rapport ni à la politique, ni aux élections, il ne sera pas candidat au Conseil d'arrondissement le 23 juillet. »

Nos compatriotes

M. le contre-amiral comte de Marquessac, membre du conseil supérieur des travaux de marine, est promu vice-amiral.

M. de Marquessac est né à Souillac en 1828. Au bombardement de Sfax, où il se distinguait particulièrement, il commandait la *Reine Blanche*, comme capitaine de vaisseau. Nommé contre-amiral en 1883, il a commandé en chef le cadre du Levant.

Un de ses fils, M. Pierre de Marquessac, est enseigne de vaisseau depuis 1885.

Brevet de capacité

Voici la liste alphabétique des jeunes filles qui ont été définitivement reçues à l'examen de brevet de capacité.

Barrat, Antoinette; Brugalières, Marie; Cahors, Marie; Charles, Rosalie; Conquet, Irma; Cristiani, Marie-Lucie; Delpech, Marie-Jeanne; Denjean; Depenne; Galaup; Gibert; Gauric; Lacam; Landrevie; Laparra; Lapeyre; Miquel; Perdrisat; Rives; Setze; Solinac, Marie; Solinac, Marie; Teyssédou, Mélanie; Turian.

Les congés du 14 juillet

Le 14 juillet tombe cette année un dimanche. Le congé donné à l'occasion de la fête nationale s'étendra, dans les collèges et dans les lycées, du samedi soir au mardi matin, 16 juillet.

Avais

On nous informe que les caisses publiques sont désormais autorisées à recevoir en paiement ou en échange les pièces d'or de 10 et 20 fr. rendant un son mat par suite d'accident ou de défaut de fabrication, mais ayant le poids légal.

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Les Sociétaires appartenant à la 400^e section, de Cahors, sont instamment priés de se souvenir que dimanche prochain, 7 juillet, est jour de versement.

Exposition de 1889

Le comité départemental d'admission à l'Exposition universelle de Paris, en 1889, se réunira à l'hôtel de la préfecture, le samedi, 6 juillet prochain, à 10 heures 1/2 du matin.

Parmi les matières inscrites à l'ordre du jour figure l'adoption des mesures à prendre pour faciliter aux instituteurs, agriculteurs, artisans, le voyage de Paris et la visite de l'Exposition.

tements et leurs violences...

Il n'est pour qui l'amour est un sacrifice incertain, absolu, entier, — une abnégation complète d'elles-mêmes au profit de l'objet aimé. Il n'est qui mettrait tout leur orgueil et toute leur joie à voir le premier des rois de la terre se reposer à leur côté, — dans l'ombre et le silence, — du fardeau de sa grandeur et des soucis de l'Etat. Il n'est qui adoreraient dans ce roi, non le prestige de la couronne, non la moisson de faveurs et de dignités à récolter sous ses pas, — mais le beau cavalier, ardent et passionné, qui s'agenouillerait à leurs pieds pour les enivrer de caresses...

Elles lui sauraient assez de gré d'abdiquer, au seuil d'une retraite cachée, cette majesté suprême qui éblouit les peuples. Elles l'aimeraient mieux dans leurs bras que sur le trône. Elles ne lui demanderaient que sa tendresse et ne conspireraient que pour son bonheur...

Et trop heureuses d'être distinguées par lui dans la foule de ses sujettes, elles lui apporteraient le plus doux visage, les yeux les plus beaux, le cœur le plus chaste, — semblables à ces vierges de l'Indoustan, qui, dans la nuit mystérieuse des temples, livrent le trésor de leur beauté au dieu qu'elles adorent sur l'autel...

— Sire...

— Qu'est-ce donc ?

C'était M. de Maupertuis qui s'était approché, un pli à la main.

Le roi ne l'avait pas entendu venir, tout occupé qu'il était à prêter l'oreille à M. d'Alaméda.

(A suivre.)

Courses de vélocipèdes

Voici le programme des grandes courses internationales qui auront lieu le dimanche 7 juillet 1889, à 3 h., sur le vélodrome des allées Fénélon. Ces courses sont données par le Véloce-Club Cadurcien, sous la présidence de MM. Arnaud, préfet de la Légion d'honneur, et de M. Costes, maire de Cahors.

- Vélodrome obligatoire pour tous les coureurs :
- 1^{re} course : 3,000 mètres. — Régionale (bicycles et bicyclettes), prix : 120 fr.
- 2^e course. — Réserve aux membres du V.-C.-C. (2^e catégorie), prix : 80 fr.
- 3^e course : 2,500 mètres. — Régionale (tricycles), prix 120 fr.
- 4^e course : 5,000 mètres. — Grande internationale (bicycles et bicyclettes), prix : 300 fr.
- 5^e course : 1,000 mètres. — Course d'enfants, prix : Objet d'art.
- 6^e course : 3,000 mètres. — Réserve aux membres du V.-C.-C. (1^{re} catégorie), prix : 130 fr.

COURSE D'HONNEUR. — Handicap (obligatoire pour tous les coureurs, prix unique : Objet d'art.

Membre du jury : MM. Thomas, président de l'union vélocipédique de France; Saint-Faust, président du véloce-club montalbanais; Combettes, conseiller municipal, président du véloce-club cadurcien; Delbreil, avoué, membre du véloce-club cadurcien.

Commissaires à l'arrivée : MM. Lassoujade, vice-président du véloce-club agenais; M. Gleye, vice-président du véloce-club cadurcien; M. Gabrielle, membre du véloce-club montalbanais.

Cartes-lettres avec réponse

M. de La Batut, député de la Dordogne, a soumis à la Chambre la proposition suivante : « Art. 1^{er}. La carte-lettre est établie avec réponse payée (conformément au modèle ci-joint) au prix de 20 centimes.

» Art. 2. Il sera alloué une remise de 10 0/0 sur sa vente au personnel des postes et aux titulaires de bureaux de tabacs, de même que pour la carte-lettre.

» Art. 3. En cas d'oblitération anticipée de la figurine représentant l'affranchissement de la réponse durant le voyage de la carte-lettre avec réponse payée, tout facteur ou receveur des postes devra remettre 10 centimes aux intéressés en échange de la carte-réponse, ainsi rendue inutilisable. »

La ligne de Cahors à Brive

Les importants travaux de raccordement de la ligne du chemin de fer de Cahors à Brive avec la ligne de Libos ont été adjugés la semaine dernière par les soins de la Compagnie d'Orléans.

MM. Mouldrou et Bernard, entrepreneurs à Cahors, ont été déclarés adjudicataires et vont commencer leurs travaux incessamment.

Conseil municipal de Cahors

Séance du 2 juin

M. Rouffi, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adoptée.

L'ordre du jour appelle la nomination de quatre conseillers municipaux chargés de dresser la liste de la formation du jury. MM. Talou, Bousquet, Delfour et Delpech sont maintenus dans ces fonctions.

MM. Bouyssou, Tulle, Bousquet, Delpech et Périès sont maintenus pour trois ans, comme directeurs de la caisse d'épargne.

Le conseil, dans sa dernière séance, avait approuvé un projet de convention intervenu entre l'administration de l'hospice et l'Etat, pour l'entretien des malades militaires. L'indemnité avait été fixée à 2 fr. 10 par soldat et par journée de présence; l'autorité militaire ne veut plus donner aujourd'hui que 2 fr. 05.

Le conseil adopte cette réduction. La partie la plus intéressante de la séance est la nomination de deux rosiers. M. Valette Armand a laissé, en mourant une rente annuelle de 1,000 fr. pour être attribuée par égale part aux deux jeunes filles les plus méritantes qui devront, aux termes du testament, se marier le 14 juillet.

Sept candidates sont en présence, toutes également dignes d'intérêt.

M. Delpech demande que, vu le mérite égal des postulantes, les noms des rosiers soient tirés au sort. M. le maire fait remarquer que le testament de M. Valette s'y oppose puisqu'il y est dit textuellement que la désignation des rosiers est laissée au choix du conseil.

Sur une autre observation de M. Delport, M. Costes dit également qu'un legs en nature ne peut pas être substitué au legs en argent.

Trois tours de scrutin ont eu lieu. Au premier tour, Marie Cambrouse est proclamée rosière par 13 voix contre 10 à Julie Delteil. Le second tour ne donne pas de résultats; Au 3^e tour Mlle Julie Delteil est élue par 12 voix contre 9 à la plus favorisée de ses concurrentes.

Une demande de M. Cluzel tendant à l'acquisition d'un terrain communal est renvoyée à la commission des travaux publics.

Sont également renvoyées aux commissions compétentes plusieurs propositions tendant : A l'éclairage de l'avenue de l'école normale des filles.

Une pétition de M. le sous-intendant militaire demandant pour réparations urgentes aux bâtiments de la manutention, au Vieux Palais de Justice, un crédit de 600 fr.

M. Delport, demande au nom des habitants de St-Georges et dans l'intérêt de la salubrité publique, qu'il soit procédé sans retard au curage du ruisseau du Quercy.

M. le maire est chargé de transmettre cette demande à M. le préfet, les frais de cette opération incombant à l'administration des Ponts et Chaussées.

Sur la proposition de M. le maire le conseil ap-

prouve ensuite de légères modifications, dans le sens indiqué par le génie militaire, pour le dégagement de la caserne Bessières.

Au nom de la commission des finances, M. Séguay propose d'accorder à M. Bouscaire, commissaire de police, une indemnité de 300 fr. Adopté.

Conformément aux conclusions du même rapporteur, un secours de 150 fr. est accordé à la veuve Grimal.

Un crédit de 50,000 fr. à valoir sur l'emprunt de 200,000 fr. à faire au Crédit foncier sera affecté, savoir : 35,000 fr. pour la rue des Ecoles et 15,000 fr. pour la rue de la Croix, au faubourg Cabessut.

M. Séguay donne encore lecture d'un remarquable rapport faisant l'historique des faits, qui, en 1882, ont amené le Conseil municipal à promettre 5,000 fr. pour le passage à niveau de la rue St-Géry. L'Etat réclame aujourd'hui le paiement de cette somme. M. le rapporteur conclut en proposant de déléguer M. le Maire auprès de M. le Ministre des finances pour faire ressortir que les ingénieurs du chemin de fer n'ayant pas observé leurs engagements pour les dimensions à donner au passage en question, la ville ne doit légalement aucune indemnité.

MM. Delpech, Delfour, Parazines et Ronffy ont présenté, au nom de la commission des travaux publics et des finances, divers rapports qui ont été adoptés.

Des demandes d'indemnité pour dégâts occasionnés par l'orage sur les propriétés Cellier et Anglarès ont été repoussées; une subvention sollicitée pour l'ouverture d'un passage de la nouvelle rue Rousseau à la rue de Lastié, a été refusée.

M. Gaston, ingénieur, est autorisé à établir des ouvertures sur la place Victor-Hugo.

M. Carrié fait connaître qu'il cédera gratuitement le terrain nécessaire à l'établissement d'une avenue de la gare suivant le prolongement de sa propriété dans la rue de la Caserne.

M. Bousquet dépose ensuite les comptes des fabriques des diverses paroisses de la ville, la comptabilité du bureau de bienfaisance et de l'hospice et la comptabilité communale.

Ces comptes sont approuvés.

La séance est levée à 10 h. 50.

Foire de Cahors

La foire du 1^{er} juillet n'a pas été très importante, les divers marchés n'étaient pas bien garnis.

Bœufs amenés, 150 paires environ; les gras se sont vendus de 28 à 33 fr. les 50 kil. suivant qualité.

Moutons ou brebis, 380, ceux destinés à la boucherie valaient de 0,60 à 0,70 le kil. poids vif.

Le cours des brebis pour l'élevage se maintient.

Blé en vente 300 hectolitres, prix moyen 18,25 l'hectolitre. Mais en vente 90 hectolitres, prix moyen 11 fr.

Un vol d'un sac de blé a été commis à la halle; pas d'accidents à signaler.

SAINT-CÉRÉ

Dans la nuit du 25 au 26 juin des malfaiteurs se sont introduits par une fenêtre dans la maison d'habitation du sieur Teulet, Guillaume, propriétaire au mas Martel, commune de Mayrinhac et ont volé une somme de 15 fr. qu'ils ont trouvés dans le tiroir du buffet.

Ils ont pu ressortir sans être aperçus bien que toute la famille de Teulet fût à ce moment là dans la maison.

Plainte a été déposée à la gendarmerie. La justice informe.

PUY-L'ÉVÊQUE

La démission de M. Delbreil, maire de Puy-l'Évêque, a été acceptée par M. le préfet du Lot.

GOURDON

Dimanche dernier, à l'occasion de la Saint-Jean, une fête de charité avait été organisée par une commission prise dans le conseil municipal, à laquelle s'étaient adjoints les jeunes gens de la ville.

Favorisée par un temps splendide, cette fête philanthropique a été vraiment superbe.

Les amateurs de courses de vélocipède s'en sont donné à jambes que veux-tu.

À 3 heures, un char représentant la *Liberté éclairant le Monde*, décoré avec beaucoup de goût, parcourait nos rues, précédé de l'excellente société musicale la Sainte-Océile qui, à plusieurs reprises, a joué la *Marseillaise* avec un brio remarquable, pendant que de dévoués citoyens qu'étaient pour les pauvres.

Enfin, à 8 heures, un magnifique feu d'artifice a été tiré sur la place publique. Aussitôt après, la retraite aux flambeaux a fait le tour de nos boulevards, suivie d'une foule compacte.

FIGEAC

Vendredi dernier, vers huit heures du soir, M. Galtié, marchand drapier et conseiller municipal de la ville de Figeac, aperçut une femme à allures suspectes qui pénétrait dans son magasin et en ressortait peu après en emportant deux pièces d'étoffe.

Il appela aussitôt la police qui s'empressa d'arrêter la voleuse et de la conduire devant M. le procureur de la République.

MOULINBESSOU

La semaine dernière, à Montaignat, un jeune tailleur d'habits a tué une jeune fille dans un café, à coups de poing, sans qu'on ait eu le temps de lui porter secours; la maîtresse de l'établissement, voulant appeler au secours, fut frappée également. Le sang qui jaillissait de la figure de cette dernière sur le meurtrier, lui fit prendre la fuite; mais il n'alla pas loin sans être arrêté.

Le mobile de ce crime serait, paraît-il, que

la pauvre fille ne voulait pas se laisser accompagner par ce jeune homme puiser de l'eau, et comme il la suivait malgré elle, la fille lui adressa quelques paroles qui le vexèrent. « Répète, lui dit-il, si tu l'oses. » La jeune fille eut le malheur de répéter; il la frappa alors à coups de poing et à coups de pied, et l'étendit morte.

— Lundi dernier, le sieur L. B., en allant chercher une charretée de foin, eut l'imprudence de monter son enfant sur le véhicule. En se retournant, par hasard, il aperçut l'enfant tombé sous les roues; il imprima un si vigoureux mouvement de recul à son attelage, que l'enfant en fut quitte pour quelques légères égratignures.

— Dimanche dernier, le sieur Aldhuy, de Valprionde, se rendant à la fête patronale de Lohmie, vers 8 heures, tomba d'une attaque d'apoplexie sur le territoire de la commune de Lebreil. Il resta toute la journée exposé à la pluie et au soleil. Le soir, sa fille, rentrant par le même chemin de la fête de Lohmie, le trouva étendu; elle pria les habitants de la maison C..., voisins du lieu de l'accident, de lui porter secours ou de le laisser mettre sous un hangar à l'abri du mauvais temps. Non seulement on lui refusa cela, mais encore de le garder pendant qu'elle irait chercher du secours. Ce n'est que lorsque la femme de ce malheureux, avertie par sa fille, arriva sur les lieux avec des voisins qu'elle emmenait, que le pauvre homme fut emporté sur un brancard que les habitants de Penne, commune de Lebreil, plus humains que les habitants de la maison C..., voulurent bien lui prêter.

— Un de ces derniers jours, la femme X..., voulant cueillir des cerises, se laissa choir et se fit de graves contusions.

FAITS DIVERS

Un gendarme assassin

Un drame épouvantable s'est déroulé, lundi soir, dans la commune de Calvisson (Gard).

Un gendarme de la brigade de cette localité avait eu dans l'après-midi une assez vive discussion avec son brigadier. Le soir, la discussion a recommencé de plus belle; le gendarme, dans un état de surexcitation extraordinaire, a dirigé son revolver sur son brigadier et a tiré trois coups de feu qui l'ont atteint assez grièvement.

La première balle, qui n'a pu encore être extraite, lui a troué la poitrine, la deuxième a traversé le bras gauche, la troisième l'a atteint à l'épaule. L'état de ce brigadier est très grave.

Le gendarme, auteur de cet épouvantable attentat, s'est ensuite réfugié dans sa chambre, en s'y barricadant de façon à ne pouvoir être saisi.

Aux cris poussés par la victime et au bruit des détonations un rassemblement s'était produit sur la place de la gendarmerie qui est la place centrale du village. D'ailleurs, le bruit de cet assassinat ne tardait pas à se répandre dans Calvisson et quelques minutes après plus d'un millier de personnes stationnaient sur la place. A ce moment le gendarme devenu furieux et entendant le bruit ouvrir brusquement la fenêtre de sa chambre et déchargea de nouveau son revolver sur la foule.

Un cafetier du village a été tué raide; une femme a eu le visage effleuré par une balle. Le gendarme après avoir tiré ces deux coups de feu a dirigé sur lui-même le canon de son revolver. Pendant ce temps on réussissait à enfoncer la porte de sa chambre, mais le gendarme avait cessé de vivre.

Curieux effets de la foudre

Dans les orages qui viennent d'atteindre les villages limitrophes de l'Yonne et de l'Aube, un fait curieux autant que désastreux, s'est produit aux dépens de l'église du petit village de Coulours (Yonne). Deux éclairs simultanés, parfaitement parallèles, d'une longueur d'environ 50 mètres et distants d'environ 1 mètre, ont frappé le clocher par le milieu. Les deux fluides ne se sont pas réunis; l'un a traversé de part en part l'édifice et l'autre est remonté par la croix. Par suite, le clocher est tourné de droite à gauche, et la croix légèrement de gauche à droite.

Le clocher n'est qu'une charpente couverte d'ardoises faisant partie de l'église et descendant à l'intérieur jusque sur le carrelage. Plusieurs poutres sont en morceaux et les ardoises dispersées de tous côtés. La pluie tombe à flots dans l'église et une forte tempête pourrait abattre le clocher.

Autrefois brûlée par les huguenots, cette église est restée en délabrement depuis cette époque; les prussiens, en 1870, l'ont à leur tour saccagée, et aujourd'hui c'est le feu du ciel. Et malheureusement il n'y a pas d'assurance.

Mort d'un torero

Le torero Manuel Fuentes, plus connu sous le nom de guerre de Bocanegra (Bouche-noire), vient d'être tué à la plaza de toros de Baeza (Andalousie), dans les circonstances suivantes :

Pour sauver son frère El Melo, aculé contre une barrière par un taureau furieux, Bocanegra, l'épée aux dents, saute, sur le flanc de la bête. Des deux mains il agit son manteau rouge, dont il fait passer et repasser les plis devant ses yeux. La bête est éblouie, il l'entraîne et Melo est sauvé.

Des applaudissements frénétiques éclatent, mais pendant qu'il s'incline à droite et à gauche pour saluer et pour remercier, et qu'il perd ainsi de vue les mouvements du taureau, celui-ci fond sur lui et lui enfonce profondément une corne dans l'aine. Il l'enlève, le jette en l'air, le regarde tomber à ses pieds, tourne un instant autour de lui et s'éloigne dédaigneusement, pendant que des bouches cruelles crient dans l'assistance : « Bravo, bravo, toro. »

Enlevé mourant de l'arène, Bocanegra a été transporté à l'infirmerie de la plaza, où il a rendu, quelques heures après, le dernier soupir.

Un mystérieux enlèvement

La police de sûreté paraît avoir découvert la piste de Caudrian, le valet de chambre disparu.

Le 21 mars 1888, un individu, sortant de l'église Notre-Dame, s'affaissa tout à coup sur le sol. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il ne tarda pas à succomber d'une méningite aiguë. On crut, toutefois, comprendre aux syllabes qu'il essaya de prononcer, qu'il s'appelait Durand. Comme on ne possédait pas son identité, on le fit transporter à la Morgue, et l'ordre d'envoi portait cette mention : « Malade présumé s'appeler Durand; mort des suites d'une méningite aiguë. »

L'ordre d'envoi était accompagné du signalement suivant : Agé de cinquante ans environ, taille 1^m 70, cheveux et sourcils châtains, barbe noire grisonnante, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, vêtu d'une chemise blanche de coton, d'un pantalon de drap noir et d'un veston de drap gris, d'un gilet de lustrine noire à manches, comme en portent les valets de chambre, d'un gilet de laine marron et d'un grand paletot de drap noir, de deux paires de chaussettes de coton blanc marquées, l'une R. C., l'autre G. B., chaussé de bottines à élastiques.

Ce signalement est à peu près celui de Caudrian. En outre, la photographie du cadavre prise à la Morgue correspond d'une manière frappante au portrait de Caudrian pris il y a quatre ou cinq ans, et que la sûreté possède.

Un forcené

Parmi les accusés que M. Guillot est chargé, en ce moment, d'interroger, se trouve un certain Kaps qui, a déclaré être l'assassin de Louis-Vincent, le vieillard de Gasnier-Guy.

Ce meurtrier, âgé de vingt ans, est un véritable fanfaron de crime : il s'est vanté d'avoir tué sa maîtresse, Léontine G..., parce qu'elle connaissait son secret, et ce secret était l'assassinat du vieillard. Déjà, Kaps avait tenté de tuer un témoin, dans le cabinet même du juge, à l'aide d'une vis de son lit qu'il avait aiguisée et dont il avait fait une arme. Il était, par conséquent l'objet d'une surveillance toute particulière de la part des gardes chargés de l'extraire de la souricière.

Hier, vers quatre heures, Kaps était amené pour la dernière fois dans le cabinet de M. Guillot. Il se plaignait au juge d'avoir été victime de brutalités du garde, qui lui avait trop serré le poignet avec le cabriolet. Tout à coup, le juge le vit bondir et saisir, derrière le greffier, un flambeau en bronze qui se trouvait sur la cheminée : « Il faut que je le tue, que je le tue ! » cria-t-il en brandissant le flambeau.

M. Guillot essaya de calmer Kaps : « Pas vous, monsieur le juge, s'écria le furieux, lui ! »

Le garde marcha à reculons vers la porte, pour demander l'aide d'un de ses collègues. Au moment où il mettait la main sur le bouton, Kaps lança le flambeau qui, sans atteindre le garde, vint se tordre contre la muraille.

À l'aide des autres gardes qui se trouvaient dans les couloirs, Kaps a pu être reconduit au Dépôt.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 4 JUILLET

(de 8 à 9 h. 1/2 du soir, Allées Fénélon.)

Le Flamand (pas redoublé)	Dessailly.
Le Domino noir (ouverture)	Auber.
Les Rances de Jeannette (fantaisie)	V. Massé.
Souvenir de Serquigny (Mazurka)	Scleniak.
Guillaume Tell (fantaisie)	Rossini.
Polka des Baisers	Musard.

BULLETIN FINANCIER

Du 1^{er} juillet 1889.

Nous n'en avons peut-être pas fini avec ces excès et la place n'est peut-être encore pas déchargée pour permettre à la hausse de l'emporter sans contestation. Toutefois, le travail de la liquidation est bien avancé, et la séance d'aujourd'hui doit servir d'avertissement aux vendeurs entêtés qui escomptent déjà les agitations électorales et les événements extérieurs dans leur sens préféré.

Le 3 0/0 après avoir perdu avant bourse le cours de 84 francs fait à 84,22 en reprise de 0,7 centimes sur la veille. Le 4 1/2 absolument délaissé par la spéculation est ferme à 101,05. La tenue des bourses étrangères est très satisfaisante et les fonds de l'Etat en sont favorablement influencés.

L'extérieur est demandé à 76 1/8. Le Hongrois offert au début à 86 11/16, clôture en belle avance à 87 3/16.

Les fonds Russes sont très bien tenus et nous les croyons à la veille d'un vif mouvement de reprise.

Les valeurs de crédit, un peu lourdes encore, sont cependant en hausse à peu près générale. Le Foncier est à 1320 après 1310, le Suez 2355, Banque de Paris 745, Lyonnais 670, Banque d'Escompte 505.

Le marché de Londres a acheté sans repos pendant toute la séance des valeurs ottomanes.

Le Turc est demandé à 16,40, la Banque ottomane 520, l'Égypte 456,25, pas de changements sur le Rio.

Les obligations chemins argentins 5 0/0 sont demandées au comptant à 451, celles de la province de Santa-Fé 5 0/0 à 409.

BOURSE. — Cours du 3 juillet 1889.

3 0/0.....	84 22
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 57
4 1/2 0/0 1883.....	104 70
Actions Orléans.....	1,345 00
Actions Lyon.....	1,320 00
Action Panama.....	52 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	411 00
Obligations Lombardes.....	307 50
Obligations Saragosse.....	368 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	92 45

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXPOSITION UNIVERSELLE

Fête Nationale du 14 Juillet

Extension de la durée de validité des billets aller et retour pour Paris.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, et pour faciliter la visite de l'Exposition par les habitants de la province, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans rendra valables jusqu'aux derniers trains partant de Paris le Mardi 16 Juillet les Billets Aller et Retour, réduits de 25 % sur le prix ordinaire des places, qui seront délivrés pour Paris, à toutes les gares de son réseau, du Vendredi 5 Juillet inclus au Lundi 15 Juillet inclus (Tarif spécial A n° 9).

Ces Billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, les billets aller et retour qui seront délivrés à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, aux conditions du tarif spécial A n° 9, du Vendredi 12 Juillet au Lundi 15 juillet, seront exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mardi 16 Juillet.

Train de Plaisir

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889 et de la Fête nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Aurillac, le vendredi 5 juillet à 5 h. 25 soir et de Rodez à 5 h. 15 soir. Il desservira les stations comprises entre : Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Massiac, Capdenac, Souillac, Tulle, Larche, Brive et St-Julien-le-Vendomois.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mardi 16 juillet à midi 30.

Prix des places, aller et retour :

De Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac et des stations intermédiaires, à Paris : 2e Classe 48 fr.; 3e Classe 33 fr.

De Massiac, Aurillac, Figeac, Souillac, Qua-

tre-Routes et des stations intermédiaires, à Paris, 2e Classe 44 fr.; 3e Classe 30 fr.

De Turenne, Tulle, Larche, Brive, St-Julien-le-Vendomois et des stations intermédiaires, à Paris : 2e classe, 38 fr.; 3e classe, 26 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 4 juillet à 6 h. du soir.

SAISON THERMALE DE 1889

Pendant la Saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2° pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations, donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

De Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa, billets d'aller et retour réduits de 25 %, valables pendant 3 jours.

MARCHE OFFICIELLE DES TRAINS

Table with train schedules for routes: De Cazoulès à Saint-Denis, De Saint-Denis à Cazoulès, De Cahors à Montauban, De Montauban à Cahors, De Cahors à Capdenac, De Capdenac à Cahors.

Excursions en Auvergne et dans le Limousin

Permettant de visiter Le MONT-DORE, La BOURBOULE, ROYAT, CLERMONT-FERRAND, NÉRIS et EVAUX, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre, des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Table of excursion prices for Paris, Nantes, Angers, Le Mans, Tours, Blois, Orléans.

ITINÉRAIRE :

1° Le parcours entre le point de départ et Vierzon et vice-versa ;

2° Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygorande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive ou Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers) Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours), peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des Billets de voyages circulaires ci-dessus ou inversement, des Billets d'aller et retour de 1er et de 2e classe, avec réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du Billet d'excursion.

On délivre des Billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Avis essentiel. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Néris à Néris, — de la gare à la localité d'Evaux et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule

De Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa, Billets d'aller et retour réduits de 25 % valables pendant 3 jours.

15 jours de traitement!

Forêt-de-Fontain (Doubs), le 12 février 1889. — J'avais toujours mal au ventre et à la tête, je devenais faible de l'estomac; j'ai été complètement guéri après quinze jours de traitement par vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte. Au paravant j'avais essayé une foule de remèdes sans résultat.

(Sig. lég.)

EMILE POURCELOT.

Les Pilules de Vallet ont été approuvées et recommandées par l'Académie de médecine de Paris pour la guérison de la chlorose, des pâles couleurs, de l'anémie, des pertes de sang et pertes blanches et de tous les états d'épuisement ou de faiblesse générale.

NOTA. — Les Pilules de Vallet (Vraies) sont blanches et sur chacune est écrit le nom Vallet. Toutes pharmacies : le flacon 3 fr., le demi-flacon 1 fr. 50, Fm L. FRERE, 19, rue Jacob.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ÉTUDE

de M. AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le président du tribunal civil de Cahors, en date du 1er juillet courant, et par exploit de M. Combelles, huissier à Cahors, en date du 1er juillet aussi courant, le tout enregistré, la dame Eugénie Cossé, propriétaire, épouse de M. François Ernest Dartin, maître d'hôtel, demeurant ensemble à Freycinet-le-Gélat, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens.

Elle a constitué M. Auguste Mazières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Fait à Cahors le trois juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué poursuivant,

Signé : MAZIÈRES.

Chemin de fer d'Orléans

Large table of train schedules for various routes: De Cahors à Libos, De Libos à Cahors, De Cahors à Montauban, De Montauban à Cahors, De Cahors à Capdenac, De Capdenac à Cahors.

MODES DE PARIS

Mme DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

LA VELOUTINE Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. ADHÉRENTE & INVISIBLE. Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles. Se défier des Imitations. CH. FAY, inventeur. Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875.

ÉPICERIE A VENDRE DE SUITE BONNE CLIENTÈLE S'adresser à M. Brunet, propriétaire, rue Fénelon. Facilité de paiement

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ Les biens ci-après situés en Périgord

- 1° LA PROPRIÉTÉ DE BORIE-BRUT, à la porte de Périgueux, contenant 348 hectares. Château et dépendances. Jardins anglais et potager. Treize métraires et bordages et une réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très-bien aménagés.
2° LES DEUX PROPRIÉTÉS DE BEYLIE ET DE PREYSSAC réunies, commune de Château-Lévêque (station de la ligne de Paris à Périgueux), contenant 285 hectares. Quinze métraires et bordages. Magnifiques prairies arrosées par la rivière la Beauronne. Terres de première qualité dans la vallée de cette rivière.
3° LA PROPRIÉTÉ DE LADOUZE, commune de ce nom, à 3 kilomètres des Versannes (station de la ligne de Paris à Agen), contenant 755 hectares. Maison de Maître et dépendances. Dix-huit métraires et une importante réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très bien aménagés.
Ces trois propriétés parfaitement administrées donnent un revenu excellent et certain.
Chacune de ces métraires à un important cheptel. Très belle chasse sur les propriétés de Borie-Brut et de Ladouze.
Pour renseignements et traiter, s'adresser à M. Gustave QUARTIER, Expert en immeubles, 27, Cours Tourny, à Périgueux.

L'ATLAS NATIONAL de Géographie, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc. NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES. Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France. L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes. On reviendra qu'à 48 fr. 75. AVEC 425 CARTES COLORIÉES. 15 CENTIMES la livraison la livraison avec carte colorée. La 1re liv. 150 cent. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. On envoie gratuitement à FAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser 75 cent. timb. pour recevoir la 1re liv.

Vignes américaines Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE : M. Victor COMBES Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal. A Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)